

Chalette

Magazine municipal / n°68 / Décembre 2015



Place Commune



Mercredi 16 décembre, réunion sur les projets d'aménagement du Bourg

P.3



Un nouveau restaurant au foyer Jacques-Duclos

P.6





La France a connu une tragédie in-nommable. Son peuple a été atteint non seulement dans sa chair mais aussi dans sa façon de vivre. À travers cette barbarie, c'est sa liberté, sa culture, sa démocratie, sa joie de vivre, que les meurtriers ont voulu mettre en cause. La Municipalité et moi-même adressons toute notre solidarité aux victimes et aux familles frappées par ces effroyables attentats ainsi qu'au Conseil municipal de Paris et aux Parisiens.

Aujourd'hui, comme hier, nous condamnons sans amalgame le terrorisme qui vient d'atteindre à nouveau notre pays en visant les valeurs de la République, Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité. L'équipe municipale est mobilisée pour faire vivre toutes ces valeurs.

C'est aussi dans ces moments tragiques que l'on note le rôle et l'efficacité des services publics de police, de secours et de santé, et que l'on mesure à quel point ils sont indispensables. Leurs agents n'ont pas attendu d'être réquisitionnés ; au contraire, sans hésiter un seul instant, ils se sont portés immédiatement volontaires pour apporter leur concours. Et nous ne pouvons que les

en remercier infiniment. Il faut donner les moyens aux collectivités locales, aux associations, à l'Éducation Nationale, aux services publics pour accomplir leur *mission de service public*.

La guerre n'apporte ni paix ni démocratie ; elle apporte, chaos, peur, violence, mort. C'est ce que recherche les terroristes qui nous frappent. Ne leur donnons pas gain de cause ; soyons unis dans la dignité et la sérénité, quelles que soient nos opinions, religions, origines. L'heure n'est pas à la division, aux stigmatisations, aux amalgames, à la haine, au rejet de l'autre, au repli sur soi. Donnons des signes forts de solidarité et de fraternité pour éviter cela. Plus que jamais, nous, Chalettoises et Chalettois, devons rester les partisans de la paix et de la vie et nous rassembler dans toute notre diversité pour exprimer notre refus de la peur et de la haine.

Plus que jamais nous devons rester soudés et être porteurs d'humanisme. Plus que jamais nous devons faire gagner le vivre-ensemble.

Franck Demaumont
Maire de Chalette-sur-Loing



Recueillement sur le parvis de l'Hôtel de ville

Sommaire

P2 – Edito

P3 – Actualités

Mercredi 16 décembre, à 19 h 30, réunion sur les projets d'aménagement du Bourg

P4 – On en parle

Le courant passe entre la Ville, EDF SA et ERDF

P5 – A travers la ville

Les classes de découverte, une aventure éducative à vivre ensemble

P6 – Vivre ensemble

Inauguration festive du nouveau restaurant du foyer Jacques-Duclos

P7 – Agenda 21

Le P.L.U.i.H.D., un outil pour imaginer et construire sa ville et son agglomération

P8 – Du côté de la radio

De nouveaux rendez-vous sur C2L Radio

P9 – Transports urbains

Création d'une gare routière près des lycées du Château-Blanc et Durzy, une urgence !

P10 – Citoyenneté

Semaine de la solidarité internationale

P11 – On en parle...

Hommage à Pierre Chambrin

P12 – Sports et loisirs

Le sport, une valeur en partage à Chalette

P13 – Sports et loisirs

Des vacances de Noël féeriques

P14 – Libre expression

P15 – Conte de Noël

Le Noël de Mélie Cantou

P16 – A l'affiche

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : B. Ballu, P. Avezard,
B. Taleb, M. Remyot
Mise en pages et impression :
Orient Express 01 40 64 44 10



Actualités

Mercredi 16 décembre, à 19 heures 30, réunion sur les projets d'aménagement du Bourg

Dans la perspective de la réunion du 16 décembre, salle Camille-Claudé, nous avons rencontré Patrick Cogno, architecte du cabinet Nemo, en charge d'animer le débat sur les futurs projets urbains du Bourg de Chalette

1/ Depuis plusieurs mois vous travaillez sur un vaste projet d'urbanisme englobant tout le Bourg de Chalette. Dans ce cadre, vous avez animé plusieurs réunions de concertation. Au terme de votre réflexion, pouvez-vous nous préciser la teneur des débats dans les ateliers citoyens ?

Notre approche est toujours reliée à des questions d'échelle. Les habitants d'un territoire ont également plusieurs perceptions de leurs conditions de vie. Nous cherchons à relier l'intérêt général à celui du particulier : comment la sauvegarde, la protection d'un patrimoine et sa valorisation vont influencer positivement et pour longtemps sur leur quotidien.

Les débats ont permis, avec les participants, d'approcher plusieurs échelles du territoire à travers des thématiques telles que le paysage et les espaces naturels, la ville, le cadre de vie, les commerces, la mobilité, le stationnement, le lien social.

Ces échanges qui ont permis d'abonder dans le sens des orientations de l'étude et de ses conclusions se poursuivront.

2/ Dans vos préconisations, vous pointez plusieurs enjeux : la reconquête des rives du Loing, la création d'un éco-quartier sur le site de l'ancienne maison de retraite intégrant l'Hôtel de Ville et l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), la place Jean-Jaurès ainsi que son avenue. En fait, avec ces projets, il s'agit de reconstruire la ville dans la ville en tenant compte de nouveaux paramètres, tels le partage des espaces publics, le développement des commerces, la construction de logements, la mobilité, etc. Autant de questions qui vous conduisent à proposer des pistes d'aménagement assez radicales. Pouvez-vous nous les présenter en quelques lignes ?

Le développement urbain prévisible à Chalette s'appuiera sur des mutations, notamment sur les territoires industriels, et sur du renouvellement urbain au gré de la libération de foncier. Dans cette perspective, les enjeux environnementaux tiennent une place stratégique : en premier lieu, la reconquête de la vallée du Loing.

Le lit du Loing est la colonne vertébrale de la commune et de l'agglomération. Elle représente à la fois une ambition pour le futur et une stratégie pour assurer un développement harmonieux du territoire. Cette stratégie s'inscrit parfaitement dans le concept d'éco-quartier, dont les enjeux sont notamment : préservation et revalorisation des paysages, préservation et renforcement de la biodiversité, réduction des consommations énergétiques et meilleure gestion des déplacements.

Avec les acquisitions foncières anticipées par la commune, la



Gaëlle Nicaise de SIAM Urba
et Patrick Cogno de Studio NEMO

collectivité s'est donné les moyens d'initier ce projet de reconquête urbaine en articulant plusieurs sites dans un même mouvement :

- la place Jean-Jaurès reconfigurée pour répondre aux besoins d'animations du centre-bourg,
- l'avenue Jean-Jaurès pour satisfaire aux besoins d'un axe structurant de la commune,
- le renouvellement urbain sur les sites des anciennes écoles en combinant commerces, services et logements,
- le site de l'ancienne maison de retraite intégré dans une trame verte réorganisant le site de l'IFSI, les abords de la mairie, les espaces du foyer communal et de la crèche.

3/ Le 16 décembre prochain, les Chalettois sont invités à débattre sur les pistes que vous venez d'exposer. Quel message souhaitez-vous leur adresser pour les inciter à participer à cette réunion ?

L'avenir de leur territoire est entre leurs mains. Donc celui de leurs enfants... En participant à cette réunion et celles qui suivront inévitablement sur le sujet, ils donnent du sens à l'action des élus qui souhaitent l'inscrire dans une démarche de développement durable de leur commune qui associe les habitants, les associations, les commerçants... toute personne ayant un intérêt au développement du territoire.

B. Ballu



On en parle...

Le courant passe entre la Ville, EDF SA et ERDF

Au terme de deux années d'après négociations entre les représentants de la Ville de Chalette, d'EDF SA et de ERDF, Franck Demaumont, maire de Chalette, Jean-Marie Huet pour EDF SA et Jean Candiago pour ERDF ont signé une concession de distribution pour les trente années à venir.

Cette concession engage les parties contractantes sur plusieurs points qu'il convient de souligner. EDF SA s'engage à fournir l'énergie au tarif réglementé dont le montant est voté par la Commission de régulation de l'énergie, Tarif bleu, et à proposer des Tarifs de première nécessité (TPM) inférieurs au Tarif bleu et dont le niveau est encadré par la loi avec la participation des Départements et des Communautés d'agglomération.

En outre, pour l'accès au droit à l'énergie, EDF SA s'engage à collaborer avec les services et associations de solidarité tels le CCAS, le Secours populaire et le Secours catholique.

Pour ce qui concerne la part d'ERDF qui a le monopole de gérer, moderniser et optimiser les réseaux de distribution (lignes, transformateurs, etc.) à la demande de la Ville, la société s'engage à prendre à sa charge l'enfouissement d'un kilomètre et demi de réseaux électriques situé sur le site de la base de loisirs du lac, le remplacement de cinq transformateurs et l'élimination totale de toute trace de PCB (pyralène) dans les neufs autres transformateurs.

L'ensemble des travaux, notamment ceux liés à l'enfouissement des réseaux de la base de loisirs du lac, se fera en concomitance avec ceux réalisés par la Ville, et plus particulière-

ment au moment de la construction de la nouvelle piscine qui devrait être édifée à proximité de la piste de BMX.

Par ailleurs, toujours à la demande des élus, il est prévu, en fonction des aménagements programmés par la Ville, l'enfouissement partiel des lignes dans les secteurs du Bourg de Chalette et dans le quartier de Vésines avec une clef de répartition de 60 % à la charge de la Ville et de 40 % pour le compte d'ERDF.

B. Ballu

EDF : Électricité de France

ERDF : Électricité Réseau Distribution France

Réouverture de la Poste du Bourg

Fermée depuis la mi-avril 2015, la Poste située avenue Jean-Jaurès dans le Bourg de Chalette vient de rouvrir avec un mois d'avance à l'issue d'importants travaux de rénovation des locaux. Rappelons que le bâtiment, propriété de la Ville, abritait l'ancien centre de tri, transféré il y a plusieurs années dans la zone d'activités de Saint-Gobain, et les bureaux de l'agence postale. Après la démolition du centre de tri, situé à l'arrière, qui a permis la réalisation par la Ville d'un plateau sportif pour les élèves de l'école Camille-Claudé, la direction de la Poste a saisi cette opportunité pour reconfigurer les bureaux d'accueil du public en y adaptant de nouveaux services.

Ainsi, pour les 7 agents travaillant sur site, il s'agit d'un nouvel univers professionnel qu'ils viennent de découvrir. Plus lumineux, adapté aux personnes en situation de handicap, le nouveau bureau de poste



présente deux aires très distinctes, l'une réservée aux services bancaires, l'autre aux services postaux plus traditionnels à l'exception notable de la présence d'automates pour l'affranchissement.

Pour les élus de Chalette, cette rénovation présente un double intérêt : maintenir un service public de proximité moderne au cœur de la

ville et accessible à tous, et offrir une diversité de l'offre dans un quartier appelé à se développer. C'est la raison pour laquelle la Ville a accompagné la Direction de la Poste dans cette importante rénovation en participant au coût des travaux pour 355 500 euros, la Poste contribuant à hauteur de 180 000 euros.

B. Ballu

Les classes de découverte

Une aventure éducative à vivre ensemble

Important soutien aux apprentissages scolaires, les classes de découverte rencontrent toutefois des réticences de la part de certains parents. Afin de faire tomber ces appréhensions, nous avons rencontré Christian Hippert, directeur de l'école élémentaire Pierre-Perret, bien aguerri dans ce domaine. Rencontre.

Organisées sur la base du volontariat des enseignants, donc non rémunérées⁽¹⁾, les classes de découverte représentent un lourd investissement en dehors du travail « normal » (avant, pendant, après). Quelle est donc la motivation de ces professeurs ? Pour Christian Hippert, dont le métier est une véritable vocation (ça se voit, ça s'entend, ça se sent), les classes de découverte représentent des intérêts multiples.

Autonomie et lien entre le terrain et l'apprentissage

« Loin de la famille l'enfant est obligé d'abandonner provisoirement ses habitudes. Il doit un peu plus compter sur lui-même. Les adultes⁽²⁾ qui l'accompagnent lui permettent de gérer son quotidien mais ne le font pas à sa place. Des dispositifs peuvent être prévus durant le séjour pour acheminer l'enfant vers cette autonomie : affichages, consignes, concours divers concernant la tenue des chambres, etc. »

D'autre part, pour cet enseignant, le fait de sortir de la classe va permettre à l'enfant de concrétiser les apprentissages : « On va toucher, crapahuter, sentir, goûter... Autant d'activités plus difficiles à mettre en place régulièrement dans la classe à l'école ».

Le vivre-ensemble, un parfum d'évasion

Comme le souligne l'enseignant, une classe de découverte se construit pour et avec les enfants. Au retour, les enfants ne sont plus complètement les mêmes : « Les élèves ont vécu une aventure ensemble, ont cherché, randonné, navigué, découvert ensemble. Le groupe « classe » s'est constitué une culture commune, un vécu commun, une solidarité et cela est, et demeure longtemps après, un facteur facilitateur pour les apprentissages scolaires. Le séjour en classe de découverte est un temps fort dans la scolarité d'un enfant, temps fort au niveau de ses acquisitions, au niveau de sa construction personnelle et temps fort de vie avec ses camarades ». Temps fort également pour l'enseignant qui n'hésite pas à dire que ces séjours sont géniaux notamment lorsqu'il lit l'émerveillement sur les visages des enfants face à un paysage, par exemple. Il va jusqu'à inventer une expression qui en dit long : « L'extase pédagogique ».

Faire confiance à l'institution scolaire

Du côté de la famille, il existe parfois des craintes. « La nouvelle aventure que vit l'enfant est aussi une



Christian Hippert

expérience parfois nouvelle pour les parents. Il faut savoir « lâcher » son enfant et faire confiance à l'institution scolaire, d'autant que l'enfant est toujours très encadré. Il faut accepter que son enfant vive une expérience autre, loin de ses parents. Le jeu en vaut la chandelle. D'ailleurs nombre de parents dont l'enfant est parti en séjour peuvent témoigner qu'au retour ses yeux brillaient deux fois plus... » précise l'enseignant. De quoi encourager les parents à laisser leur enfant vivre cette belle aventure.

B. Taleb

(1) À Chalette, la Municipalité, consciente du travail et de la responsabilité qui incombent aux enseignants 24 heures sur 24, leur alloue une indemnité.

(2) Enseignants, animateurs et intervenants sur place.

Témoignage d'une maman : Madame Fatiha Agouzzal

« Au début, j'hésitais mais j'ai vite compris qu'il serait dommage de priver mes enfants de cette expérience tant pour leur scolarité que leur culture personnelle. Tous les jours, les enseignants nous envoient par Internet un compte rendu de la journée avec des photos où l'on voit nos enfants s'éclater.

D'ailleurs, à leur retour, je les ai retrouvés épanouis, heureux ; ils avaient tellement de choses à raconter. Ils m'en parlent encore aujourd'hui. Enfin, financièrement, à Chalette nous pouvons régler en plusieurs fois ; on donne ce qu'on peut, quand on peut. J'encourage les parents à laisser vivre à leur enfant cette merveilleuse aventure ».



Fatiha Agouzzal et Mohmène qui a participé à une classe de découverte à Combloux

Vivre ensemble

Inauguration festive du nouveau restaurant du foyer Jacques-Duclos

Vendredi 13 novembre, la Municipalité entourée des résidents célèbre l'achèvement des travaux d'embellissement du restaurant du foyer Jacques-Duclos.

Ce foyer, dédié aux personnes âgées de plus de 55 ans, accueille du mardi au samedi entre 60 et 80 personnes pour le déjeuner, mais aussi l'après-midi pour des activités de loisirs. Le foyer date de 1978 et était initialement fréquenté principalement par les retraités d'Hutchinson. Il avait été entièrement réhabilité en 2011 et 2012 par le bailleur social Vallogis. Il comprend 64 appartements F1 et 8 appartements F2.



L'espace restaurant a été repensé pour satisfaire au mieux les besoins des usagers. Un vestiaire a été créé afin que les personnes puissent y déposer leurs affaires. L'acoustique a été corrigée afin que le restaurant soit moins bruyant, grâce à l'utilisation de matériaux absorbants diminuant les réverbérations sonores. Des cloisons mobiles ont été posées et le sol, comme les murs et le plafond, a été repensé spécialement pour les besoins acoustiques de la salle. Celle-ci a été remise aux dernières normes en vigueur, favorisant ainsi l'accessibilité pour tous, notamment aux sanitaires. La salle



dédiée à l'animation est désormais accessible tout au long de la journée grâce au nouvel agencement conçu par l'architecte, Mme Bénard.

L'ensemble de ces travaux représente un coût global de 114 445 euros. La Caisse des retraités (CARSAT) et la Caisse de retraite complémentaire (IRCEM) ont respectivement financé le projet à hauteur de 64 094 euros et 23 974 euros.

La salle est maintenant rouverte pour le plus grand plaisir et le confort des usagers. Ceux-ci vont maintenant pouvoir profiter pleinement de ces moments de partage que sont les repas au foyer Jacques-Duclos.



Nous avons interrogé des résidents afin d'obtenir leur avis sur le foyer et la salle de restaurant rénovée.

Mme Devrez : « Ici tout est bien, les logements comme le restaurant ! Le personnel est très gentil, tout le monde se connaît. Je n'ai jamais vu ça ailleurs. Et ce nouveau restaurant ne nous apporte que des bonnes choses. En plus c'est très bien sécurisé. »

Une dame qui n'a pas souhaité apparaître dans le CPC mais qui tenait à témoigner : « Le personnel est adorable et connaît tout le monde. Je tiens à le remercier de sa gentillesse au quotidien. On se sent très bien ici. »

Mme Jean-Baptiste : « Le restaurant est très pratique pour se retrouver entre amis. C'est un endroit agréable où l'on partage de bons moments. »

Mme Lagorce : « Ce qui fait que je viens, c'est la convivialité. On se retrouve ici avec le club de randonnée, c'est à la fois pratique et agréable. »

Mme Barriot : « Les serveuses sont charmantes. De plus, le cadre est très agréable, avec la rivière derrière. On est en plein centre-ville mais on profite aussi de la nature. »

M. Remyot

Remise des cadeaux de fin d'année aux retraités chalettois jeudi 17 décembre

Comme chaque année au mois de décembre, le SE.MU.R.P.A. remettra aux personnes retraitées de la commune leur cadeau de fin d'année. Une nouvelle occasion pour celles-ci, après les Rencontres d'octobre, de rencontrer et d'échanger avec leurs élu-e-s.

Cette remise de cadeaux s'étalera sur toute la journée du 17 décembre de la façon suivante :

- de 10 h à 12 h – Maison de quartier de la Pontonnerie et salle Henri-Barbusse
- de 14 h à 16 h – Foyers Jacques-Duclos et Paul-Marlin



Agenda 21

Le P.L.U.i.H.D. ⁽¹⁾, un outil pour imaginer et construire sa ville et son agglomération

Faire évoluer l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) avec la participation des habitants, donner son avis sur le développement territorial en matière d'habitat, d'économie, de déplacements, mais aussi sur la préservation des espaces agricoles et naturels, tout ceci sera possible au cours de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUiHD).

En effet, les élus de l'Agglomération s'engagent dans une démarche d'élaboration d'un document unique de planification intégrant les problématiques du logement et des déplacements qui permettra d'affirmer la cohérence de l'action intercommunale.

Parallèlement, le Conseil communautaire a décidé d'élaborer un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Cette démarche permettra de définir les différentes politiques urbaines et sectorielles.

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) répondra aux nouveaux contextes légaux en matière de droit des sols et de stratégie d'aménagement harmonieux du territoire intercommunal dans une perspective de 10 à 15 ans. Il doit permettre de mettre en œuvre un projet politique commun, socle de la politique d'aménagement dans chaque commune.
- Le Programme Local de l'Habitat définira les actions à mettre en place sur 6 ans concernant le

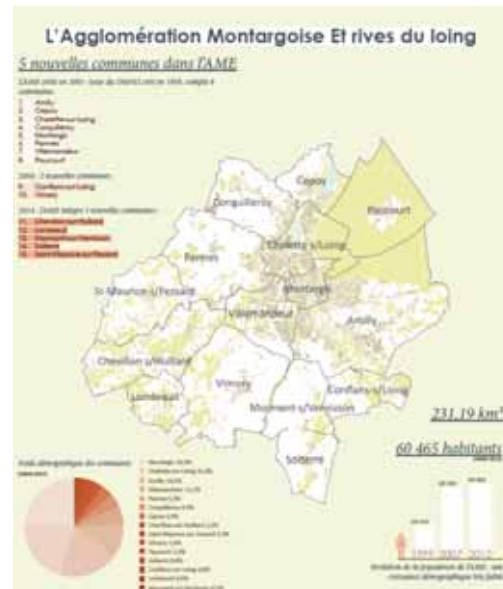
thème du logement (où, quand, comment) pour accompagner la politique communautaire dans ce domaine.

- Le Plan de Déplacements Urbains correspond à un projet global sur 10 ans en matière de déplacements dans le territoire (transports en commun, cheminements doux, aires de co-voiturage).
- Le Règlement Local de Publicité intercommunal est une adaptation de la réglementation nationale au contexte local. Il veillera à permettre la liberté de l'affichage pour conforter l'attractivité des secteurs commerciaux, mais aussi il assurera la protection du cadre de vie et des paysages.

L'élaboration de ce PLUiHD s'appuie sur la collaboration et la concertation avec le public qui apportera son avis et ses demandes spécifiques.

La population est donc invitée à prendre part à l'élaboration des documents par les différents dispositifs de communication et d'échanges mis en place.

- Des réunions publiques prévues dans trois temps clefs de la procédure : diagnostic territorial, Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et avant-arêt du PLUiHD.
- Une concertation spécifique concernant les exploitations agricoles, permettant ainsi de bien répondre aux objectifs de préservation des espaces agricoles.
- Une double démarche d'informa-



tion, à travers l'organisation d'une exposition publique itinérante et la mise à disposition d'informations sur le site Internet de l'AME.

- La mise à disposition du public d'un registre à l'Hôtel communautaire et dans chaque mairie, ainsi que d'un dossier comprenant les documents validés au fur et à mesure de leur avancement.

La volonté des élus est de parvenir à une cohérence des politiques abordées de façon à répondre au mieux aux enjeux locaux et aux perspectives de développement harmonieux du périmètre de l'AME, en s'appuyant sur l'apport du public et de ses partenaires.

B. Taleb

(1) Plan local d'urbanisme intercommunal, habitat et déplacement

Eclairage public

Depuis plusieurs années déjà, la Ville de Chalette s'est engagée dans un processus d'économie d'énergie. C'est dans ce cadre qu'un programme de remplacement des anciennes lampes dans les rues de la ville vient d'être élaboré pour les trois années à venir.

Pourquoi un échelonnement sur trois budgets ?

Si l'objectif est à la fois de réaliser des économies d'énergie et de permettre un éclairage de qualité grâce à des ampoules « nouvelle génération », l'investissement dans ces nouvelles lampes a un coût non négligeable : 160 euros par pièce (lampe et « gamelle »), sachant que le nombre de lampes à changer s'élève à 260. La Ville procédera donc par étapes et dans l'ordre suivant : quartiers du Bourg puis du Lancy, pour terminer par celui de la Pontonnerie, les quartiers de Vésines et Kennedy-Château-Blanc étant déjà équipés de ces ampoules « nouvelle génération ».



Du côté de la radio...

De nouveaux rendez-vous sur C2L Radio !

Quoi de neuf sur les ondes du 89.3 ? Cap sur les changements et les nouveautés sur votre radio locale de proximité depuis la rentrée de septembre.

Les matinales enrichies par de nouvelles chroniques

Les matinales en direct entre 6h et 9h sont désormais plus étoffées avec l'apparition de nouvelles chroniques : l'éphéméride de Déborah ou encore les offres d'emplois présentées par Anthony en partenariat avec l'agence Pôle emploi de Montargis. Côté info, à 7h, 8h et 9h est diffusé le bulletin d'information régional suivi de la météo locale. À 6h, 7h 30 et 8h 30, place au flash d'information national. À 7h 45 et 8h 45, vous pouvez entendre l'annonce des titres de l'info région. À 6h 30 et 8h 15, le journal sportif met en avant l'actualité sportive du moment. Vers 8h 35



Robin Sellier

sont diffusés le lundi « le conseil santé » de Jean-Paul, « Label Terre » de Laurence chaque mardi, « Ciné C2L » avec Dominique le mercredi, la chronique nature « Derrière chez vous » le jeudi, et « les sorties du week-end » le vendredi. De plus, ces matinales restent ponctuées par les chroniques habituelles : l'horoscope ou encore le programme TV.

De nouveaux rendez-vous

« **Un point d'histoire** » est une émission mensuelle présentée par Jean-Pierre Robert, professeur à la retraite du lycée professionnel du Château-Blanc. Ce rendez-vous, chaque troisième dimanche du mois à 8h, privilégie un fait contemporain de notre pays des 19^{ème} et 20^{ème} siècles.

« **Le vin, une culture française** » est une émission mensuelle animée par



Gérard Thévenet

Gérard Thévenet qui a œuvré dans les chais et les laboratoires d'œnologie mais également en tant que sommelier et caviste. Le vin est depuis de nombreux siècles associé aux fondements de la culture française jusqu'à en devenir un emblème. Les rubriques abordent une vulgarisation de l'univers vinicole, le savoir-faire des vignerons, la connaissance des terroirs mais aussi, bien évidemment, l'art de déguster et accorder les mets et les vins. À retrouver et savourer tous les mois dans le Mag' sur C2L et chaque premier dimanche du mois à 8h.



William et Amélie - Tierra latina

« **Tierra latina** » est une nouvelle émission sur la culture latine portée par William et Amélie, deux passionnés du continent latino-américain. Ils vous emmènent le deuxième dimanche de chaque mois, de 14h à 16h, sur les traces des artistes dont l'œuvre explique la culture et l'histoire latines.

« **Label Terre** », c'est une chronique bi-hebdomadaire parlant d'environnement : Laurence Duval relaie pour vous des articles de presse qui éclairent un sujet d'actualité, sur



Laurence Duval

des thèmes allant du changement climatique aux perturbateurs endocriniens en passant par la biodiversité, les ressources énergétiques ou encore les OGM... Deux versions : le mardi, une chronique courte de 3 minutes et, le samedi, entre 8h 30 et 9h, une seconde sur un sujet plus approfondi de 7 minutes.

« **C2L ciné** » est une chronique présentée par notre cinéphile Dominique Babut dans le cadre du Mag', tous les samedis matins à partir de 9h 15, dans laquelle il décline l'actualité de l'AlTiCiné de Montargis. Selon les circonstances, il peut recevoir un invité. Un vaste panorama du cinéma montargois !

« **Rave on** » est une nouvelle émission 100 % son de fête mixé par DJ Frodj, ancien stagiaire à C2L. De la frenchcore à la tribe en passant par de la trance, Frodj balaie tous les styles musicaux pour vous offrir une heure de plaisir intense et de déchaînement total tous les samedis soirs de 2h à 3h sur le 89.3.

« **Fracamag** » est une émission des musiques actuelles en région Centre - Val de Loire diffusée chaque dimanche à 20h sur C2L Radio, organisatrice du tremplin musical Label Trepmp.

À noter que vous pouvez télécharger et écouter toutes ces nouvelles émissions sur le site Internet www.C2L-radio.fr

D. Creff
directrice de C2L

Transports urbains

Création d'une gare routière près des lycées du Château-Blanc et Durzy, une urgence !

En fin de journée, c'est vraiment compliqué, pour ne pas dire plus, de circuler aux abords du lycée du Château-Blanc, rue Saint-Just. Et pour cause : des centaines de lycéens attendent leurs bus qui stationnent de manière anarchique, créant une réelle insécurité routière.

La raison de ce désordre est qu'aucune halte routière n'a été créée. Situation inacceptable pour le Maire de Chalette qui menace de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement. Situation pour le moins surprenante dans un secteur qui abrite deux lycées, avec son important flot de véhicules au quotidien.

À quand une solution ?...

Rappel des faits. Dans le schéma d'aménagement du Plateau, à cheval sur les communes de Chalette, Montargis et Villemandeur, il avait été acté la création d'une halte routière à proximité du lycée Durzy. Ce projet a même été inscrit dans les contrats d'agglomération signé par la Région et la communauté de l'Agglomération montargoise. Mais depuis des années, malgré les relances de la Municipalité, rien n'avance. Faudra-t-il déplorer un accident pour que cette situation soit enfin résolue ? C'est ce qu'ont soulevé



Marie-Madeleine Heugues et Hiba Pruneau, élues chalettoises, lors de la commission intercommunale des transports du 26 janvier 2015.

Peut-être une future étude...

À cette interpellation, Jean-Paul Shouleur, maire de Cepoy et président de cette commission, a précisé que le projet de gare routière était inscrit dans le programme A.N.R.U.⁽¹⁾ et qu'une étude d'amé-

nagement serait réalisée en 2015. Aujourd'hui, au terme de cette année, rien : aucune étude n'a été réalisée, aucun financement n'a été dégagé, d'où la colère des élus qui demandent que ce dossier soit inscrit dans le prochain budget 2016. Affaire à suivre.

B. Ballu

(1) Agence nationale pour la rénovation urbaine



Pour des liaisons de bus entre les quartiers de la ville

Autre sujet soulevé lors des nombreuses rencontres « Agenda 21 » avec les habitants, le problème des liaisons entre les quartiers de la ville par la société Amely's.

En effet, les lignes de bus de l'agglomération convergent toutes vers le centre-ville de Montargis, ce qui occasionne des temps de trajet interminables alors que la création de lignes inter quartiers seraient de na-

ture à faciliter les déplacements des Chalettois.

L'absence de réponse positive du président de l'A.M.E. conduit le maire, Franck Demaumont, à envisager la création d'une navette reliant les quartiers de la ville et à solliciter les financements pour sa réalisation à l'identique de la navette de centralité gratuite décidée par J.-P. Door et qui dessert la ville de Montargis.

B. Ballu

Semaine de la Solidarité internationale

Plus que jamais, soyons solidaires !

Samedi 14 novembre s'est déroulée la première partie de la Semaine de la Solidarité internationale. Une soirée bouleversée évidemment par les attentats de la veille ; mais si les visages étaient graves, face à l'émotion, la colère et l'incompréhension, c'est le mot Résistance qui semblait avoir gagné, malgré tout. En préambule, le Maire, Franck Demaumont est revenu sur les événements : « Ces attentats portent atteinte à la République, à la Liberté, à l'Égalité. Ce soir nos pensées vont aux victimes, à leur famille, mais aussi à la police et aux secours. Nous condamnons haut et fort ces actes terroristes mais l'heure est au recueillement ; nous devons être dans l'unité nationale et la solidarité. Viendra ensuite l'heure des analyses (...) »

Face à l'horreur et à l'obscurantisme, partout la solidarité internationale

S'en est suivie l'allocution de Christine Lander qui est également revenue sur les événements arguant qu'il ne fallait pas céder au chantage : « Nous allons continuer à vivre en solidarité, ici à Chalette mais aussi à travers le monde » rappelant que c'est partout que les terroristes sèment la terreur (Burundi, Palestine, Congo, Mali, Syrie, Irak, Iran...). « C'est tous les jours et partout qu'il faut être solidaire ». Puis, Ahmad Dari, musicien



Une minute de silence en hommage aux victimes des attentats

palestinien, a remercié l'assistance de s'être déplacée malgré les circonstances. Il a tenu à remercier tous ceux qui soutiennent son peuple et il a affirmé que c'était de son devoir d'être aujourd'hui solidaire du peuple français : « Nous sommes tous victimes des extrémistes, il ne faut pas leur donner une chance », lançant en guise de message trois mots lourds de sens pour ce Palestinien, Paix, Liberté, Tolérance. Cette intervention a été suivie de deux autres, une de la cellule d'Ibuka du Montargois et une de l'Association des Tunisiens (voir le contenu sur le site de la Ville).

Contre les armes, cultivons le dialogue, la joie de vivre, le partage et la fraternité

Ce moment d'échanges terminé, et après une minute de silence, le programme a pu débuter laissant la place à une pièce satirique intitulée



« Traversée à haut risque à bord du Tafta » qui dévoile explicitement le projet du Grand marché transatlantique, et à l'issue de laquelle un débat s'est engagé. Les participants ont pu ensuite déguster diverses spécialités culinaires offertes par les associations locales et écouter le concert de oud interprété par le musicien palestinien, Ahmad Dari. Une soirée chaleureuse autour des plaisirs de la table et de la musique, n'en déplaît à certains, qui a permis de se reconforter et de panser un tant soit peu les blessures des heures précédentes.

B. Taleb



Noël de la Solidarité - Mercredi 16 décembre au Hangar

Comme chaque année, la Municipalité organise un Noël de la Solidarité pour les enfants de la ville afin que la magie de Noël entre dans tous les foyers malgré les difficultés. À 14 h 30, la compagnie du Théâtre de l'Éventail présentera son spectacle, « Le Chat botté ». Pendant un peu plus d'une heure, les acteurs de la compagnie raconteront cette histoire séculaire qui rappelle, sur un ton optimiste, que la vie est une lutte permanente. Puis, vers 15 h, le Père Noël devrait faire son apparition et procéder à la distribution de jouets et d'un goûter, aidé non pas de ses lutins mais des élu-e-s de la Ville avec lesquels les parents pourront échanger.

On en parle...

Hommage à Pierre Chambrin

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès, le 3 novembre dernier, de Pierre Chambrin qui fut conseiller municipal de Chalette de 1977 à 1989.

Né le 20 janvier 1933 à Orléans, Pierre est le dernier des trois enfants d'une famille ouvrière ; son père, imprimeur, connaît plusieurs fermetures d'entreprises. De son enfance, il conservera la conscience de faire partie de la catégorie des « petites gens ».

Il fait des études au collège, situation peu fréquente à l'époque chez des enfants de milieu simple. Il s'oriente par la suite vers le grand séminaire et est ordonné prêtre en 1958.

Jeune prêtre, il est envoyé à Chilleurs-aux-Bois, puis dans la paroisse des Aydes à Orléans, et ensuite à Montargis. Il fait la découverte de l'œuvre du Prado en faveur des enfants pauvres ainsi que de l'Action catholique ouvrière.

Il arrive à Vésines, auprès de Louis Morteau*, et rencontre alors la Mission de France. Il devient prêtre-ouvrier, travaille dans la métallurgie, acquiert une expérience syndicale au milieu des ouvriers avec la C.G.T., intègre le Conseil des Prud'hommes puis est élu à Chalette.

Prêtre-ouvrier dans la métallurgie et élu à Chalette

En 1989, il part pour l'Uruguay où il passera sept années dans une paroisse et s'investira dans la vie et les luttes d'un quartier populaire.

Revenu en France en 1996, il s'installe alors à Fleury-les-Aubrais où il continue son action en direction des plus humbles, avec les retraités du syndicalisme, les immigrés et le



Secours populaire, avant que la maladie ne l'atteigne.

Par son parcours au côté des plus démunis, Pierre Chambrin nous laisse le souvenir d'un homme remarquable, simple et intègre, qui allait toujours au bout de ses engagements.

N. Bedez et B. Lepage (anciens élus)

** Louis Morteau, lui aussi prêtre-ouvrier, fut adjoint au maire de Chalette et conseiller municipal de 1983 à 1999.*

De futurs virtuoses à l'école Camille-Claudé

L'opération « Orchestre à l'école » lancée en 2008 à Chalette, dans l'école du Bourg, est repartie pour une nouvelle saison.

C'est le 13 novembre dernier que certains élèves de C.E.2 ont reçu leurs instruments. Ces nouveaux musiciens les garderont durant trois saisons, du C.E.2 au C.M.2, voire plus, l'opération pouvant se poursuivre, pour ceux qui le souhaitent, au collège Pablo-Picasso.

Dans la commune, ce sont ainsi près de 70 élèves qui sont concernés par l'orchestre à l'école. Et plus largement, dans l'agglomération montargoise, les communes de Vimory et Cepoy, depuis la rentrée pour cette dernière, sont parties prenantes du projet.

Une opération mise en place grâce à l'A.P.S.A.M.⁽¹⁾ et subventionnée notamment par le Conseil régional, l'Agglomération montargoise ou



encore, pour ce qui est de Chalette, par la Municipalité qui prend à sa charge la rémunération des professeurs de musique du conservatoire de Montargis.

En France, l'orchestre à l'école prend

de plus en plus d'ampleur avec 180 classes supplémentaires depuis septembre. Il y en a 1200 en tout.

P. Avezard

(1) Association de promotion du spectacle dans l'agglomération montargoise

Le sport, une valeur en partage à Chalette

Mercredi 25 novembre, le monde sportif chalettois s'est retrouvé au Hangar pour l'édition 2015 des Trophées des sports autour de l'invité d'honneur, Cédric Bagarre⁽¹⁾. Devant un parterre de 300 personnes, le maire Franck Demaumont et l'adjoint au sport Christophe Rambaud se sont félicités de représenter, grâce à leurs 2 300 licenciés, une ville sportive.

En remettant ces trophées, la Municipalité a tenu à récompenser tant les résultats sportifs que les actions bénévoles mais également à souligner le rôle important des éducateurs tout en honorant les valeurs du sport que sont la tolérance, le respect, le dépassement de soi, l'honneur, le courage, l'esprit d'équipe et la solidarité. Des valeurs qui résonnent plus intense-

ment encore au vu de l'actualité nationale et internationale. Enfin, lors de cette soirée conviviale, deux nouveaux clubs ont été mis en lumière, le *Boxing club chalettois* et l'association *Falcão Bahia capoeira Centre*. Retour en images sur cet événement annuel. Plus d'images sur le site de la Ville : www.ville-chalette.fr.

(1) A participé aux quarts de finale du championnat du Monde et d'Europe.



Christophe Rambaud encourageant l'équipe des Cyclo randonneurs



Les lauréats du «trophée des trophées» félicités par Franck Demaumont et Christophe Rambaud



Gaëlle et Philippe de la Palme chalettoise félicités par Kasim Balaban



Démonstration du club Falcão Bahia capoeira



Icham, Johan, Pierre, Antoine, Enzo du tennis club de Chalette félicités par Marie-Madeleine Heugues



Clément et William du tennis club félicités par Laurent Maillot et Laurianne Delaporte



Zoé de l'Union gymnique entourée de Claudie, de Daniel Sandrin et de Musa Öztürk



Franck Demaumont félicitant Ryhana, Ophélie, Maëlle et Lila de L'Union gymnique



Le Boxing club chalettois



Diaba du Judo-club chalettois aux côtés de Maher Ben Azzouz et de David Goron



Christophe Pontoir de l'USC voile qui œuvre pour l'accès de ce sport aux personnes en situation de handicap



L'école de vélo du Guidon chalettois a été mise à l'honneur



Enzo du club de karaté ASK 45 aux côtés de Roland Doumbia, entraîneur de Cédric Bagarre



Diego du club USC-Taekwondo aux côtés d'Alain Champdavoine et de Mamoudou Bassoum



Logan, Patrick et Burak, arbitres à USC-Foot encouragés par Patrick et Eric Pépin



Muniré du Judo club chalettois aux côtés de Jean-Charles Lavier, adjoint aux sports à Amilly, et de David Goron

Sports et loisirs

Des vacances de Noël féeriques

Centre de loisirs :

Attention ! Durant cette période de vacances de Noël, tous les enfants, même ceux qui habituellement se rendent au centre Georges-Cosson, seront accueillis au centre Louis-Aragon.

Les enfants seront immergés au cœur de la magie et de la féerie. Ils pourront développer leur imaginaire, rêver et s'évader à travers des activités créatives, des histoires où les fées, les magiciens, les sirènes et autres créatures magiques se joindront à eux. À cela s'ajoutera une participation à plusieurs spectacles : Malik le Magnifique, la Légende du Cristal Magique, et un clown avec sa mascotte écureuil.

Les inscriptions pour le centre s'effectueront du 7 au 19 décembre auprès



Malik le Magnifique

du Service scolaire en mairie, du lundi au vendredi de 13h 30 à 17h, et le samedi de 8h 30 à 12h.

Exceptionnellement, les jeudis 24 et 31 décembre les centres fermeront leurs portes à 17h 30 et les circuits de bus seront avancés d'une heure.



Service municipal de la jeunesse :

Pour ces vacances, le S.M.J. ouvrira ses deux structures, au Château-Blanc et à Vésines, uniquement pendant la première semaine, de 14h à 18h.

En point d'orgue, il organisera une « soirée de fin d'année » le mercredi 23 décembre à la salle du Château-Blanc de 20h à 23h 30.

P. Avezard

Des « graffs » remplacent des tags

Durant les dernières vacances d'automne, parmi toutes les activités qu'il a pu proposer, le Service jeunesse de Chalette a réalisé, en partenariat avec E.R.D.F. et l'association Urban Life, une fresque sur le poste de distribution électrique Charles-Péguy situé à l'angle des rues de la Forêt et Victor-Hugo. Il faut dire que celui-ci en avait quelque peu besoin car, avant cette réalisation, il était recouvert de tags sans âme.

Pour E.R.D.F. qui accompagne l'initiative au travers d'un soutien technique et financier, cette réalisation participe à des actions portées par les collectivités locales ou par des associations mettant au cœur de leurs préoccupations l'insertion professionnelle ou plus largement l'éducation.

Quatre jeunes Chalettois, Amir, Youssef, Yun et Emre ont, avec Julien de l'association Urban Life, réalisé cette fresque qui contribue à l'embellis-

sement du quartier, une fresque qui s'intègre parfaitement à l'environnement, faite d'arbres et de petits insectes.

P. Avezard



➔ Le Groupe des élus communistes et républicains :

Vendredi 13 novembre, notre pays a vécu l'un des pires événements de son histoire. En choisissant de s'attaquer à des lieux de vie, un stade, des terrasses de restaurants, une salle de spectacle, les terroristes de Daech ont tué sans faire de distinction d'origine ou de religion. Ce sont nos vies, notre liberté, notre art de vivre qui ont été visés, ensanglantés.

À nouveau, la République et ses valeurs profondes de Liberté, d'Égalité, de Fraternité ont été frappées au cœur. Il convient de nous rassembler pour défendre la République, une République sociale, universelle, laïque !

Nous ne devons pas céder à la peur, nous devons nous rassembler pour la Liberté, l'Égalité, la Fraternité et pour la Paix en refusant les amalgames et les stigmatisations. Ensemble, rejetons fermement la haine et le racisme.

Trop de nos enfants ont été laissés sur le bord du chemin, sans emploi, sans espoir, sans avenir. Quand, dans certains quartiers populaires, plus de 50 % des jeunes sont au chômage et dans la précarité, nous ne respectons plus nos valeurs d'Égalité et de Fraternité. Le gouvernement doit

avoir pour l'éducation, la culture, l'emploi, la même énergie que pour la sécurité. C'est à ce prix que nous combattons la désespérance et que nous retrouverons une communauté nationale unie.

Nous triompherons du terrorisme aussi par la mobilisation pour un projet de société solidaire qui place au cœur de tous ses choix l'émancipation humaine, les valeurs de la République et la paix.

Ces valeurs sont au cœur du projet pour lequel vous nous avez élus. C'est la raison pour laquelle, nous, élu-e-s du groupe communiste et républicain, continuerons à nous engager pour une politique municipale du vivre-ensemble en lien avec toutes nos associations qui partagent ces valeurs. En ces moments de crise profonde où Marianne pleure des larmes de sang, nous pensons à nos enfants qui doivent s'épanouir et vivre dans l'espoir d'un monde uni, d'un monde de paix. Nous leur devons ce monde plus juste, c'est pourquoi il nous faut à la fois de la responsabilité, de la lucidité et du courage.

➔ Le Groupe des élus socialistes :

Une épreuve qui doit nous unir et non pas nous diviser...

La peur qui a embrasé les rues de Paris ne doit pas nous diviser. Elle doit se transformer en un formidable mouvement de solidarité nationale et locale.

L'épreuve qui vient, encore, de frapper la France nous incite à nous tenir aux côtés de l'Etat dans sa lutte contre les extrémismes et le terrorisme.

Face à cette douleur, le choix de l'union s'impose afin d'être plus forts. La situation exige des responsables publics sang-froid, solidité et unité. Le choix de l'unité s'impose à tous.

La ville de Chalette sur Loing incarne bien cette capacité à vivre ensemble dans la diversité. Tous les Français ont une responsabilité vis-à-vis de leurs proches, un devoir de vigilance. Unie et déterminée, la nation traversera cette épreuve.

➔ Le Groupe des élus « Les Républicains » (ex UMP) :

Texte non parvenu

➔ Le Groupe des élus FN :

Notre gouvernement est totalement responsable du massacre d'innocents sur notre sol. C'est lui, qui a engagé la France dans des guerres extérieures, qui détruisent les peuples. C'est lui, qui finance des associations qui ont pour objec-

tif la discrimination des français de souche. C'est lui, qui refuse l'incarcération des délinquants, condamnés à moins de 5 ans de prison. C'est lui qui abolit les frontières.

➔ L'élu Unicité :

Texte non parvenu

État civil :

Naissances :

RAVET Lilya
HERIRA Yassine
SYSSAU Gabriel
VAN-DORPE BECKER Eléna
ADOUS Omar
OZTEKIN Hazal
BAMADAN Ismaïl
SOW Mohamed
MULLER TEL Jahel
FERCHICHI Adam
SENOU Enes
JEBRIL Ayoub
BEKI Eyyub-Ensar
HAYATI Aliya

Mariages :

BEKTAS Bahtiyar et AKBAY Filiz
BELRHALI Mohamed et LEROY Amandine
AKDAG Abdulkadir et DEMIRKOL Sevil
ÖZTÜRK Adem et CÉLIK Tugba

Décès :

KARTACHEFF Michel
MESTRE Elisabeth
ROUTENS ép. MERCIER Yvonne
VANDEMAELLE ép. PIGEARD Françoise
VANEK Vve DIDIER Agathe
De PRETTO Jean
GONZALEZ-DIAZ Miguel



Kévin, principal pilote de la nouvelle balayeuse de Chalette

Chalette, on l'aime et on l'entretient, TOUS

Chalette a une nouvelle balayeuse. Mise en service en septembre, cette nouvelle machine, dont le coût avoisine les 150 000 €, dispose de deux balais latéraux (d'autres peuvent être ajoutés en cas de besoin), d'un aspirateur central et de quatre roues di-

rectrices. D'une capacité de 4 mètres cubes, le double de la précédente, elle peut balayer toute une journée en autonomie sur les 54 kilomètres de voirie de la commune avant que le contenu ne soit vidé. Pour autant, si la Municipalité a en

très grande partie la charge de l'entretien des rues et trottoirs, c'est à chacun de nous, comme l'a rappelé le maire Franck Demaumont, de participer à l'entretien de la ville en ramassant les détritiques et en désherbant en cas de besoin.

Le Noël de Mélie Cantou

Conte de Noël posthume par Jean-Pierre Tisseyre

Quelques mois avant sa disparition, Jean-Pierre Tisseyre nous avait transmis, comme chaque année, son conte de Noël. À la demande de son épouse, et en guise d'hommage, nous le publions ici.

Nous sommes au cœur du 18^e siècle. Mélie Cantou est une pauvre femme de soixante ans qui a connu toutes les misères du monde : ses parents sont morts très jeunes et son fiancé n'a pas voulu la prendre pour épouse. Après avoir vécu de la vente des quelques lopins de terre légués par ses parents, elle habite dans une cabane en planches au bord du Loing et vit de mendicité.

Au 18^e siècle, le Père Noël passait deux fois par an : aux beaux jours, en civil, pour recenser les cadeaux qu'il pourrait faire et à Noël, pour les distribuer. Un soir de juin, il rendit donc visite à Mélie Cantou et découvrit sa triste demeure : cette cabane en planches au bord du Loing !

Le lendemain de Noël, Mélie se réveilla dans une coquette maisonnette de trois pièces entourée d'un jardin pour cultiver les légumes avec une volière pour élever poules et canards. Mélie Cantou oublia ses misères et découvrit la joie de vivre.

Quelques années plus tard, en juin, le Père Noël, toujours en civil, rendit visite à Mélie. Il fut reçu par une série de lamentations : « Ma maison est trop petite... ; je ne peux recevoir personne... , j'ai du mal à m'occuper du jardin et des volailles... ».

Le matin de Noël Mélie se réveilla dans un manoir de quinze pièces entouré d'un grand parc ; deux femmes de ménage s'occupaient de la demeure et un jardinier gérait les espaces verts. Plus tard, elle se dota d'une meute de chiens et d'une équipe de gardiens pour assurer la surveillance du domaine.

Mon histoire va bientôt se terminer.

Un dernier soir de juin, le Père Noël, toujours en civil, tenta de rendre visite à Mélie Cantou. Il sonna à la grille d'entrée mais les chiens se jetèrent sur lui et les gardiens armés de gourdins le poursuivirent durant plus d'une demi-heure.

Six mois plus tard, le matin de Noël, Amélie Cantou se réveilla dans sa maisonnette blanche entourée d'un petit jardin.

N'aurait-elle pas dû se retrouver tout simplement dans la cabane en planches au bord du Loing ?

Mon histoire n'est pas tout à fait terminée : Amélie Cantou, lésée dans ses cadeaux, porta plainte au tribunal du ciel. La Cour Céleste, après plusieurs nuits de délibérations, décréta :

- ✳ **Article premier** : les cadeaux ne doivent pas engendrer d'agressivité ;
- ✳ **Article deux** : Amélie Cantou ne bénéficie plus de son deuxième cadeau ;
- ✳ **Article trois** : le Père Noël trop âgé n'effectuera plus qu'une seule tournée, celle du 24 décembre, pour quelques années encore ;
- ✳ **Article quatre** : plus tard, au XXI^e siècle, sans Père Noël, les citoyens et leurs élus devront faire progresser la solidarité, la justice sociale et la tolérance pour construire une société de paix et d'égalité.

Jean-Pierre TISSEYRE



BONNE
ANNÉE
2016

LES 19 ET 20 DÉCEMBRE MARCHÉ DE NOËL COUVERT

PLACE JEAN-JAURÈS, CHALETTE-SUR-LOING
PLUS DE 70 EXPOSANTS



Samedi 19 décembre 2015
à 11h et 16h

**FBI (Fanfare Burlesque
d'Intervention)**

On les appelle, ils interviennent...



Dimanche 20 décembre 2015
à 11h et 16h

Cie Les Croqueurs de Pavés

> ENTRÉE LIBRE <

Plus de 70 exposants présenteront les produits régionaux :

macarons, huîtres, foie gras, volailles, chocolats, vins de Sancerre, de Touraine et de Chablis, champagne, andouillettes au chablis, friandises, charcuteries, fromages de montagne, traiteur traditionnel et antillais, etc.

Des stands d'artisans et associatifs proposeront des idées-cadeaux diversifiées :

bijoux, objets tournés sur bois, peinture sur feuille ou sur verre, sacs, étoles, écharpes, produits cosmétiques, décorations de Noël, plantes et fleurs, arts de la table, poterie...

SAMEDI 19 DÉCEMBRE

- ★ Ouverture du marché de 10 h à 20 h
- ★ 11 h et 16 h : « Fanfare tout terrain »
- ★ 15 h et 16 h 45 : venues du Père Noël
- ★ de 14 h à 17 h : atelier créatif de décorations de Noël organisé par le Pôle « Réussite éducative » de la Ville
- ★ de 15 h 45 à 16 h 15 et de 17 h 30 à 18 h : séances photo avec le Père Noël

DIMANCHE 20 DÉCEMBRE

- ★ Ouverture du marché de 9 h à 18 h.
- ★ 9 h 30 : Randonnée chalettoise au profit de la « Ruche Éco », départ de la Maison des arts
- ★ 11 h : déambulation des Croqueurs de pavés
- ★ 14 h 30 : arrivée du Père Noël, balade sur le marché et distribution de bonbons
- ★ 15 h : chorale L'air du temps dans l'église du Bourg
- ★ de 14 h à 17 h : atelier créatif de décorations de Noël organisé par le Pôle « Réussite éducative » de la Ville
- ★ de 15 h à 15 h 30 et de 16 h 45 à 17 h 30 : séances photo avec le Père Noël
- ★ 16 h : retour du Père Noël, déambulation des Croqueurs de pavés.

Samedi et dimanche : manège gratuit pour les petits.

Brèves

Crèche Danièle-Casanova :

- vendredi 11 décembre, à 18 h, Fête de Noël au Foyer Paul-Marlin
- trois places à temps complet sont actuellement disponibles dans le groupe des moyens (enfants nés entre janvier 2014 et août 2014). Pour tout renseignement, tél. : 02.38.85.58.15 - fax : 02.38.98.73.82 - courriel : creche@ville-chalette.fr

Médiathèque :

animation « Bébés lecteurs » samedi 19 décembre, à 10 h 30.

Concours des maisons et balcons illuminés, décorations de jour, et vitrines décorées pour les commerçants :

inscription jusqu'au 11 décembre, dernier délai, au 02.38.98.87.92.

Animation de Noël – comité de quartier de Kennedy - Château-Blanc :

samedi 12 décembre, à partir de 15 h, dans le magasin Super U - Visite du Père Noël, distribution de cadeaux et de friandises aux enfants.

Inscription sur les listes électorales :

si vous venez d'arriver dans la commune ou si vous avez déménagé dans un autre quartier de la ville, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales ou de signaler votre changement d'adresse. Vous avez jusqu'au 31 décembre, à 16 h 30, pour réaliser les démarches nécessaires auprès du Service Élections de la mairie. Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Pour les jeunes de 18 ans, l'inscription est automatique mais il est prudent de la vérifier. Voter est un droit et un devoir... Ne laissez pas les autres choisir à votre place. Renseignements au 02.38.89.59.57 - courriel : elections@ville-chalette.fr. Attention ! Si vous êtes dans les cas énumérés ci-dessus et que vous n'avez pas pris la précaution de vous inscrire en septembre, pendant la procédure de révision exceptionnelle des listes électorales (cf. CPC septembre 2015, n°65, p.5), vous serez dans l'impossibilité de voter les 6 et 13 décembre pour les élections régionales.

Service municipal de la jeunesse :

Judi 10 décembre de 17 h 30 à 19 h au local du SMJ à Vésines, soirée débat organisée dans le cadre de la Journée des droits de l'homme 2015 : la parole est à nous, nos droits, nos libertés toujours, suivie du verre de l'amitié.

Du nouveau à la Randonnée chalettoise

Suite à l'assemblée générale du 9 octobre, l'association a élu un nouveau président en la personne de M. Alain Brisset. Elle s'est dotée d'un nouveau local situé à la Maison des associations où se dérouleront désormais les réunions de bureau tous les premiers vendredis de chaque mois, de 16 h 30 à 17 h 30, et les permanences tous les lundis, de 15 h à 16 h 30.

Contact : chantalalainbrisset@hotmail.fr
tél. : 06.23.08.31.53